



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup.fr

  @parcoursupinfo

 @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

- Procédure unique pour candidater dans le supérieur,
 - dans des formations sélectives (BTS/BTSA, BUT, DEUST, DCG, DMA, CPGE, Sciences Po, IFSI, écoles sociales, écoles paramédicales, écoles d'art, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...)
 - et non sélectives (Licences, PASS, PPPE)
 - sous statut d'étudiant ou sous statut d'apprenti
- Aide à l'orientation et à l'information
- Optimisation des places offertes pour l'admission des candidats

- > Explorer les filières, les métiers : **ONISEP**
- > Préparer les forums et les salons
- > Visiter les établissements (JPO)
- > Exploiter les semaines de l'orientation
- > Participer aux Journées de l'Enseignement Supérieur (JES) :

24 et 25 janvier 2024



**Préparer
Parcoursup et
choisir son
orientation**



- > **Formuler des vœux : du 17 janvier au 14 mars 2024**
 - > 10 vœux maximum (dont vœux multiples : 20 sous-vœux maxi)
 - > Pas de classement des vœux

- > **Confirmer ses vœux : jusqu'au 3 avril 2024**
 - > Compléter le dossier
 - > Confirmer les vœux

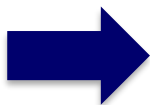
- > **Fiche Avenir : complétée par l'établissement scolaire**
 - > Le chef d'établissement porte un avis sur chaque vœu

- > Ne pas se limiter à un seul vœu
- > Prendre connaissance des fiches formation
- > Attention au secteur géographique des vœux Licences et PASS
- > Respecter le calendrier

- **Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation**
- Ce sont les enseignants de la formation qui analysent la candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux, en prenant en compte les critères qui sont affichés dans la fiche formation.
- Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats.
- Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 30 mai 2024. Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.

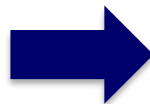
> A partir du 30 mai 2024 : les formations donnent des réponses aux candidatures reçues

OUI (proposition
d'admission)



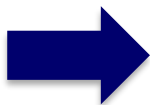
Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée.

En attente d'une place



Le vœu en attente est maintenu d'office si le candidat n'a pas reçu de proposition d'admission. Lorsque le candidat accepte une proposition, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver.

NON



Le dossier du candidat a été refusé. Il peut demander à la formation les raisons de cette décision. La marche à suivre est explicitée dans son dossier, en face du vœu.

> A partir du 30 mai 2024 : les formations donnent des réponses aux candidatures reçues

OUI (proposition d'admission)



Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée.

OUI-SI (proposition d'admission)



Le candidat accepte la proposition ou y renonce avant la date limite indiquée.

En attente d'une place



Le vœu en attente est maintenu d'office si le candidat n'a pas reçu de proposition d'admission. Lorsque le candidat accepte une proposition, la plateforme lui demande d'indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver.

La date limite de réponse est affichée dans votre dossier en face de la proposition d'admission.

Phase	Réponse de la formation	Statut	Détail
PRINCIPALE	OUI	PROPOSITION D'ADMISSION	Vous avez une proposition d'admission (Oui) pour cette formation. Répondez à cette proposition avant 05 JUIN 23H59 (HEURE DE PARIS)
<input type="button" value="Accepter"/> <input type="button" value="Refuser"/>			

- > Si un candidat ne répond pas avant la date limite, la proposition d'admission concernée est perdue et proposée, dès le lendemain matin, au candidat suivant sur la liste d'attente.
- > Notifications et alertes multiples par SMS et mails.

Délai de réponse variable selon l'avancement de la procédure (à préciser mais à titre indicatif en 2023 de J+3 à J+1)

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il accepte la proposition (ou y renonce). Il doit en même temps indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois.
- Il doit indiquer le(s) vœu(x) en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

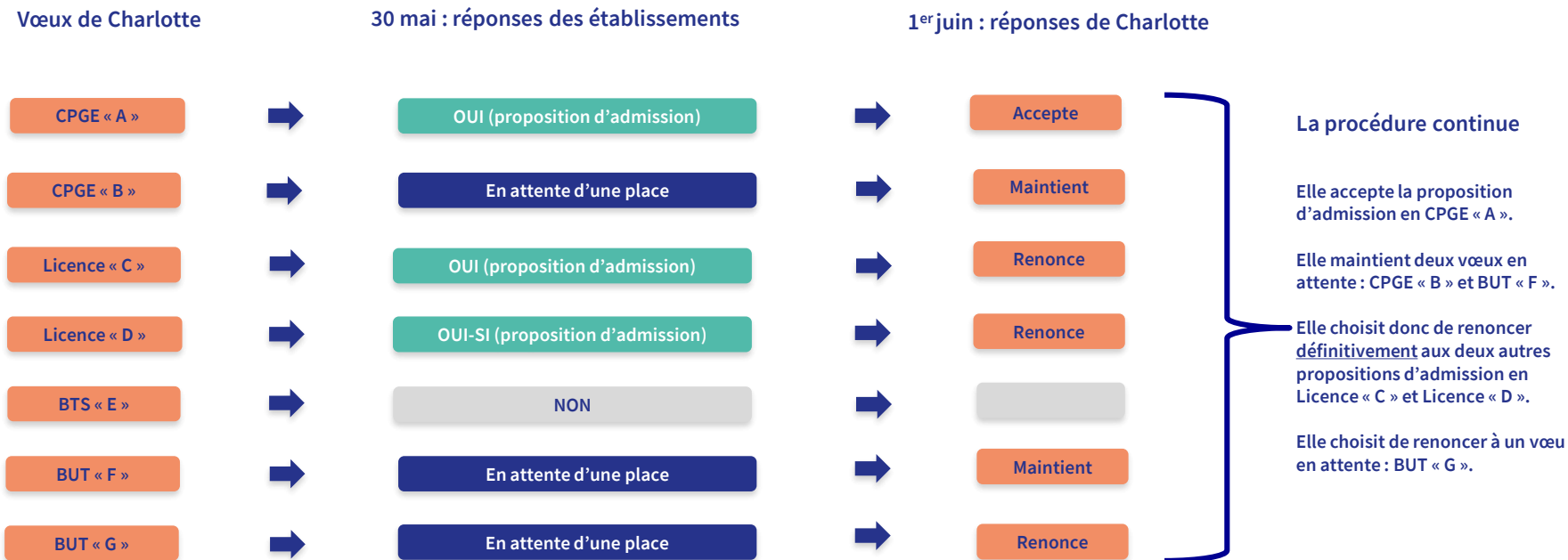
- Des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'à la fin de la phase principale en fonction des places libérées par d'autres candidats.

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- Dès le 31 mai 2024, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la **phase complémentaire** à partir du 11 juin 2024.

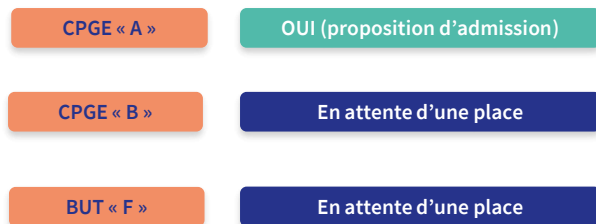
A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes.

Charlotte a fait 7 vœux, tous confirmés. Le 30 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements.

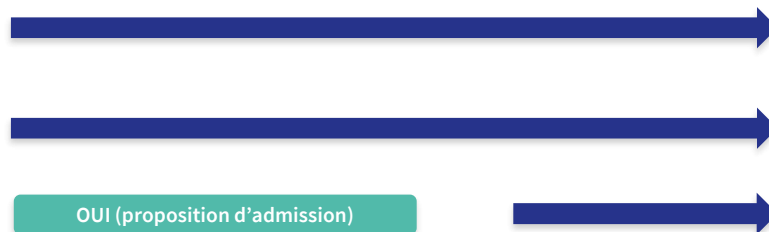


Le 5 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le BUT « F », vœu maintenu en attente :

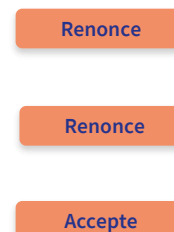
Etat des vœux de Charlotte au 4 juin :



Le 5 juin, elle reçoit une nouvelle réponse



5 juin : réponses de Charlotte



- Charlotte accepte définitivement la proposition d'admission en BUT « F ».
- Elle renonce donc définitivement à la CPGE « A » qu'elle avait précédemment acceptée et renonce aussi à son vœu de CPGE « B » en attente car il l'intéresse moins que le BUT « F » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement en BUT « F » une fois les résultats du Bac connus.

A partir du 1^{er} juillet 2024 : classer ses vœux en attente de la phase principale par ordre de préférence

Cela concerne tous les candidats de la phase principale qui ont toujours des vœux en attente au 1^{er} juillet (avec ou sans proposition d'admission acceptée) et qui souhaitent les conserver (en tout ou partie) pour la fin de la phase principale.

➤ Pour les candidats qui auront déjà accepté une proposition d'admission, elle leur reste bien-sûr acquise et ils n'auront aucune action à faire pour la conserver.

Entre le 1^{er} et le 3 juillet 2024, les candidats concernés recevront des informations et rappels par mail et SMS. Les vœux en attente non classés dans cette période seront définitivement supprimés.

Des solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > Dès le 31 mai 2024 : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire.
- > Du 11 juin au 12 septembre 2024 : pendant la phase complémentaire, les lycéens peuvent formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux et répondre aux propositions d'admission dans des formations disposant de places disponibles.
- > A partir du 4 juillet 2024 : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES) de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait directement auprès de l'établissement choisi et pas sur Parcoursup.

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070
- > **La messagerie « Contact »** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils :

